



Réf. Farde e-Assemblées : 2212107

N° OJ : 57

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : REC.- Adhésion à la Charte de l'asbl DiversiCom dans le cadre du plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Considérant que la Ville de Bruxelles a pour objectif d'engager des personnes en situation de handicap afin d'atteindre un quota de 3% de l'ensemble des membres du personnel ;

Considérant que cet objectif n'est pas encore atteint (2,10% en juin 2018) ;

Considérant la proposition de l'ASBL DiversiCom qui aide les entreprises à recruter et intégrer des personnes en situation de handicap ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique : La convention de collaboration à partir du 1er décembre 2019 pour une durée indéterminée entre la Ville de Bruxelles et DiversiCom est adoptée.

Annexes :

[Charte Diversicom FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Offre DiversiCom \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)